



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Neuvième réunion du Sous-groupe de l'exploitation de l'espace aérien et des aéroports du Groupe Afrique – océan Indien de planification du système de l'aviation (AAO/SG9)

Nairobi, Kenya, 13-17 juillet 2026

Point 5.1 : MÉCANISMES DE NOTIFICATION DES CARENES DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Situation de la base de données des carences dans le domaine de la navigation aérienne de la Région AFI.

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
La présente note de travail contient les informations et les mesures mises en œuvre pour l'identification et la résolution des carences dans le domaine de la navigation recensées dans la Région AFI et qui relèvent des compétences du Sous-groupe AAO et proposent la voie à suivre. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.
REFERENCE(S): GANP ANP de la Région AFI Rapport de la réunion AASPG/1 Manuel de procédures de l'AASPG
Objectifs stratégiques connexes de l'OACI : ➤ Chaque vol est sûr et sécurisé ➤ L'aviation assure une mobilité sans faille, accessible et fiable pour toutes et tous ➤ Aucun pays laissé de côté

1. INTRODUCTION

1.1 Le 30 novembre 2001, le Conseil de l'OACI a approuvé la méthodologie uniforme d'identification, d'évaluation, et de notification des carences dans le domaine de la navigation aérienne. Les États, les organisations internationales et les bureaux régionaux sont invités à signaler les carences de navigation aérienne recensées dans leurs domaines d'expertise, le cas échéant.

1.2 Les listes des carences dans le domaine de la navigation aérienne recensées dans la Région AFI doivent être établies annuellement et communiquées à l'AASPG pour analyse, et ensuite à la Commission de la navigation aérienne (ANC), pour évaluation et transmission au Conseil de l'OACI.

2. ANALYSE

2.1 Une *carence* est une situation dans laquelle une installation, un service ou une procédure n'est pas conforme à un plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil, ou aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI qui s'y rapportent, et qui a un impact négatif sur la sécurité, la régularité et/ou l'efficacité de l'aviation civile internationale.

2.2 Dans le but de soutenir la mise en œuvre de la Méthodologie uniforme d'identification, d'évaluation et de notification des carences, une plateforme en ligne a été créée pour la Région AFI, la Base de données des carences dans le domaine de la navigation aérienne de la Région AFI (AANDDD) a été créée. Cette version en ligne destinée à la notification des carences dans le domaine de la navigation aérienne recensées dans la Région AFI est accessible à l'adresse <https://aanddd.icao.int>.

2.3 L'AANDDD est un outil en ligne qui permet aux États et aux parties prenantes intéressées de gérer les carences de la navigation aérienne recensées dans la Région. Cette application est disponible sur les pages web des bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI. Les points focaux désignés dans les États et les organisations internationales sont invités à notifier les carences. Et les bureaux régionaux peuvent aussi signaler les carences recensées au cours de leurs activités dans les États où ils sont accrédités.

2.4 Malgré l'existence de ces dispositifs, plusieurs carences ne sont pas notifiées ou deviennent obsolètes, et la contribution des États au fonctionnement de la base de données est irrégulière et les délais de résolution sont souvent prolongés. Il est aussi important d'utiliser les données pour le suivi des performances. Les catégories de carences qui ont été signalées très récemment relèvent des domaines suivants : Communications, Navigation, Surveillance (CNS) ; Aérodomes et aides au sol (AGA) ; Gestion de la circulation aérienne (ATM) ,Gestion de l'information aéronautique (AIM) et Recherche et sauvetage (SAR).

2.5 L'observation suivante a été formulée concernant les carences notifiées : l'analyse des causes profondes de certaines carences est limitée, ce qui peut être dû à la coordination insuffisante entre les organismes de réglementation et les prestataires de services. L'insuffisance des ressources (financières, humaines, techniques), les priorités nationales antagoniques, ainsi que le suivi et le contrôle limités sont autant de causes des lacunes de la notification des carences.

2.6 Il est rappelé à la réunion que le défaut de notification et de résolution efficaces des carences entraîne l'aggravation des risques de sécurité, la réduction de l'efficacité opérationnelle, le cloisonnement des systèmes de navigation aérienne régionale, une mauvaise planification et de mauvaises décisions d'investissement et une réduction du niveau de confiance aux systèmes de supervision.

2.7 La réunion encourage toutes les parties prenantes à utiliser la plateforme AANDDD de la Région AFI et à signaler les carences afin d'éviter les problèmes qui se poseraient en raison du non-signallement.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) encourager les États et les organisations à renforcer leurs mécanismes de notification en utilisant le site de la base de données AANDDD de la région AFI et à régulièrement actualiser la situation des carences.
